



Conférence de consensus de prévention de la récidive



Conférence de consensus

- Note d'information sur la conférence de consensus :
« Quelles réponses pénales efficaces pour mieux prévenir la récidive ? »
- Questions/réponses
- Principales étapes



Comité d'organisation

- Lettre de mission
- Composition du comité d'organisation
- Biographies



Un aperçu de quelques études françaises et étrangères



Note d'information

La prévention de la récidive constitue un enjeu majeur pour la Justice et pour l'ensemble de la société. Dans ce domaine, notre pays se trouve dans une situation paradoxale : de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires ont été adoptés, faisant référence à cette notion de récidive, sans qu'aucune étude n'ait démontré leur efficacité.

De surcroît, les connaissances concernant les différents leviers d'action permettant de favoriser la réinsertion des personnes condamnées et ainsi d'éviter la réitération de faits délictueux ou criminels, demeurent insuffisantes. S'il est admis que, d'une manière générale, la libération conditionnelle prévient mieux la récidive qu'une sortie sans aménagement de peine¹, les méthodes de prise en charge qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats ne sont pas clairement identifiées.

De même, on connaît mal l'impact que peuvent avoir les conditions dans lesquelles s'accomplit la période d'incarcération. Enfin, au stade de la poursuite, les choix procéduraux mis en œuvre et leurs conséquences n'ont pas davantage été expertisés.

Différents pays ont cependant expérimenté depuis plusieurs décennies diverses formes de probation, comme de nouvelles méthodes d'évaluation des facteurs de risque de récidive et des facteurs de protection, ainsi que de nouveaux programmes de suivi et d'accompagnement des personnes condamnées. Ces expériences ont fait l'objet d'évaluations publiées².

Différentes expériences ont pu également être réalisées en France, visant à améliorer la prise en charge des personnes condamnées. Elles demeurent parcellaires. Enfin, le Conseil de l'Europe a adopté d'importantes recommandations non seulement dans le domaine pénitentiaire, mais également dans le domaine de la probation³. Ces enseignements et ces préconisations n'ont pas été suffisamment pris en compte en France.

Afin de permettre de dresser le bilan de ces connaissances et de ces programmes, dont les résultats apparaissent très prometteurs, Madame Christiane TAUBIRA, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a décidé d'organiser une conférence de consensus sur l'efficacité des réponses pénales afin de mieux prévenir la récidive.

Le thème retenu est celui de la prévention de la récidive des personnes majeures. Cette problématique n'exclut cependant pas que soient également abordées les questions des parcours de délinquance et de l'articulation entre les prises en charge judiciaires des personnes mineures puis majeures. Le terme « récidive » est employé dans son acceptation commune et non juridique.

1 - Annie Kensey, Abdelmalik Benaouda, *Les risques de récidive des sortants de prison, une nouvelle évaluation*, Direction de l'administration pénitentiaire, Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques n°36, mai 2011. Les risques de re-condamnation des libérés n'ayant bénéficié d'aucun aménagement de peine sont 1,6 fois plus élevés que ceux des bénéficiaires d'une libération conditionnelle. 63% des personnes libérées sans aménagement de peine sont à nouveau condamnées dans les 5 ans, contre 39% pour celles ayant bénéficié d'une libération conditionnelle.

2 - Voir en annexe un aperçu de différents travaux disponibles en France et à l'étranger.

3 - Règles européennes sur la probation, recommandation du 20 janvier 2010. La probation est définie comme « l'exécution en milieu ouvert d'une peine ou d'une mesure pénale emportant suivi, conseil et assistance dans le but de réintégrer socialement l'auteur de l'infraction et de contribuer à la sécurité collective ».

La conférence de consensus a pour objectifs :

- d'établir un état des lieux des connaissances en matière de prévention de la récidive tant en France qu'à l'étranger et d'effectuer un recensement des expériences et pratiques professionnelles prometteuses,
- de rechercher, à partir de ces éléments de connaissance, les organisations, les méthodes et les pratiques professionnelles les plus efficaces,
- d'objectiver les termes du débat sur la prévention de la récidive, de rechercher les moyens de les mettre à disposition du grand public, au-delà des seuls spécialistes, et de proposer les termes d'un consensus constructif sur les mesures à mettre en œuvre.

Le choix de la méthode de la conférence de consensus. Afin de permettre d'aborder ces questions en toute sérénité et de favoriser un dialogue constructif avec toutes les composantes de la société pour éclairer utilement et durablement les politiques publiques à venir, il a été décidé d'opérer un choix novateur dans le champ de la justice pénale en recourant à la méthode de la conférence de consensus.

La méthodologie de la conférence de consensus. La conférence de consensus est une démarche éprouvée dans le domaine médical, mais qui a déjà été utilisée dans d'autres champs, notamment le champ social⁴.

Les étapes de préparation de la conférence de consensus (voir tableau joint). La préparation de la conférence est conduite par un comité d'organisation, qui mènera ses travaux en toute indépendance. Ce comité est présidé par Mme Nicole MAESTRACCI, Première Présidente de la cour d'appel de Rouen. Il réunit des élus, des représentants français et étrangers issus des milieux universitaires et de la recherche, des magistrats, des professionnels pénitentiaires et de la sécurité publique, ainsi que des représentants d'institutions ou d'associations particulièrement impliquées dans le champ de la prévention de la récidive (liste jointe).

Ce comité est chargé de :

- procéder dans le cadre des travaux préparatoires à l'audition de toute organisation ou personnalité utile ; leurs contributions écrites seront diffusées ;
- choisir les experts qui seront entendus⁵ lors de la conférence elle-même, rédiger les questions auxquelles ils devront répondre. Les contributions écrites des experts seront diffusées ;
- délimiter les problématiques, les éléments de connaissance faisant consensus et les points de désaccord à dépasser.
- sélectionner le jury de consensus, indépendant, composé de personnes diverses issues de la société civile.

4 - Telles que les conférences de consensus pratiquées par la Haute Autorité de Santé dans le domaine médical, ainsi les 16 et 17 décembre 2005 sur la prise en charge de la psychopathie et les 25 et 26 janvier 2007 sur l'expertise psychiatrique pénale et, unique dans le champ social, la conférence de consensus sur les personnes sans-abri « Sortir de la rue » 2007.

5 - Le terme d'expert doit être compris au sens large. Il ne se limite pas aux seuls scientifiques, mais s'entend de tous les intervenants, professionnels ou non, décideurs et usagers, concernés par la question de la prévention de la récidive.

Une fois nommé, le Jury de consensus, composé de représentants de la société civile, prend connaissance de l'ensemble des travaux préparatoires constitués par le comité d'organisation composés des :

- différentes contributions des organisations et personnalités entendues au cours des travaux préparatoires ;
- des contributions écrites adressées par les experts.

L'aboutissement de la démarche aura lieu lors de la conférence elle-même qui se tiendra sur deux jours et sera présidée par le Jury de consensus. La conférence permet d'entendre les experts retenus par le comité d'organisation. Puis, le Jury se retire pour délibérer, pendant deux journées, à huis clos. Il se prononce sur les questions précises que lui a adressées le comité d'organisation. A l'issue de ses délibérations, le Jury formulera des recommandations au gouvernement et au parlement.



Questions/réponses

Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?

Cette méthode, qui représente un travail de plusieurs mois, privilégie une approche scientifique d'une question faisant débat : des représentants de la société civile forment un Jury de consensus chargé d'adopter des recommandations sur un thème donné, après l'audition publique d'experts de la question. La délibération du Jury donne lieu au débat et à la discussion, à l'issue desquels les recommandations sont présentées au gouvernement et au parlement.

Le Jury n'est pas nommé par le ministre de la Justice mais choisi par un comité d'organisation indépendant chargé de préparer la conférence de consensus.

Quel est le rôle du comité d'organisation ?

Présidé par Mme Nicole MAESTRACCI, première présidente de la cour d'appel de Rouen et constitué d'élus locaux, de chercheurs et d'universitaires français et étrangers, de représentants d'associations et de professionnels judiciaires et pénitentiaires, il est chargé de préparer la conférence de consensus, notamment en déterminant les questions principales sur lesquelles il convient de s'interroger.

Pour cela, il choisit les membres du Jury de consensus, sollicite les experts¹ qui apporteront leur contribution au débat, diffuse leurs travaux auprès des membres du futur Jury. Il entend également l'ensemble des personnalités et organisations qui souhaitent contribuer aux travaux de la conférence.

Quel est le rôle du Jury de consensus ?

En amont de la conférence de consensus, il prend connaissance des recommandations de tous les contributeurs au dialogue. Lors de la conférence de consensus, il acquiert les connaissances et éclairages nécessaires auprès des experts de la question, lors d'auditions publiques. Volontairement, ses membres ne sont pas des spécialistes de la prévention de la récidive, afin que les recommandations formulées à l'issue de la délibération émanent bien de la société civile, et garantissent un réel débat de société. Ces recommandations seront rendues publiques.

Pourquoi une conférence de consensus sur la prévention de la récidive ?

L'objectif est d'abord d'évaluer l'efficacité des réponses pénales adoptées jusqu'à présent pour prévenir la récidive, enjeu majeur pour la Justice et l'ensemble de la société. Les dispositifs législatifs mis en place donnent la priorité au rôle dissuasif de la prison et les mesures prévues après une sortie de prison doivent favoriser la réinsertion, tout comme les conditions de détention. Mais à ce jour, les études et états des lieux des connaissances sont insuffisants pour juger de l'utilité des expériences menées. Un bilan de ces enseignements et préconisations est donc nécessaire.

La conférence de consensus propose ensuite de s'interroger sur les nouveaux dispositifs que pourrait adopter la Justice pour améliorer la prévention de la récidive, en s'inspirant notamment des expérimentations menées à l'étranger. Des programmes et expériences à mettre en conformité avec les recommandations adoptées par le Conseil de l'Europe depuis le 20 janvier 2010.

1 - Le terme d'expert doit être compris au sens large. Il ne se limite pas aux seuls scientifiques, mais s'entend de tous les intervenants, professionnels ou non, décideurs et usagers, concernés par la question de la prévention de la récidive.

Qu'est-ce que la récidive ?

Le thème traité est celui de la prévention de la récidive des personnes majeures, sans exclure cependant la question des parcours de délinquance et de l'articulation entre les prises en charge judiciaires des personnes mineures puis majeures.

Le terme de récidive est ici utilisé dans son sens commun, et non juridique. Elle concerne les personnes ayant déjà commis une infraction et qui en commettent une nouvelle.



Principales étapes

étape 1

Installation du comité d'organisation par Mme Christiane TAUBIRA, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

- Présentation des personnalités composant le Jury de consensus
- Présentation de la méthodologie de la conférence de consensus par Mme Nicole MAESTRACCI, présidente du comité d'organisation

étape 2

Travaux préparatoires conduits par le comité d'organisation

- Auditions des personnalités et organisations concourant aux travaux préparatoires
- Sélection des membres du Jury de consensus
- Sollicitations des experts¹ et dépôt des contributions écrites

étape 3

Constitution du Jury de consensus

- Diffusion des travaux préparatoires au Jury de consensus : contributions des personnalités et organisations, contributions écrites des experts

étape 4

Conférence de consensus (2 jours)

- Auditions publiques des experts sélectionnés par le Jury de consensus
- Questions aux experts

étape 5

Délibération du Jury de consensus (2 jours)

étape 6

Présentation des recommandations au Garde des Sceaux, ministre de la Justice

1 - Le terme d'expert doit être compris au sens large. Il ne se limite pas aux seuls scientifiques, mais s'entend de tous les intervenants, professionnels ou non, décideurs et usagers, concernés par la question de la prévention de la récidive.



Paris, le

17 SEPT. 2012

**LA GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE**

Madame la Première Présidente,

La prévention de la récidive constitue un enjeu majeur pour la Justice et l'ensemble de la société. Dans ce domaine, notre pays se situe dans une situation paradoxale : de nombreux dispositifs législatifs et réglementaires ont été adoptés, faisant référence à cette notion de récidive sans qu'aucune étude n'ait démontré leur efficacité.

De surcroît, les connaissances concernant les différents leviers d'action permettant de favoriser la réinsertion des personnes condamnées et ainsi d'éviter la réitération de faits délictueux ou criminels demeurent insuffisantes. S'il est admis que, d'une manière générale, la libération conditionnelle prévient mieux la récidive qu'une sortie sans aménagement de peine, les méthodes de prise en charge qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats ne sont pas clairement identifiées.

De même, on connaît mal l'impact que peuvent avoir les conditions dans lesquelles s'accomplit la période d'incarcération. Enfin, au stade de la poursuite, les choix procéduraux mis en œuvre et leurs conséquences quant aux conditions d'incarcération n'ont pas davantage été expertisés.

Or, plusieurs pays étrangers ont expérimenté de longue date différentes formes de probation, de nouvelles méthodes d'évaluation des facteurs de risque de récidive et des facteurs de protection, ainsi que de nouveaux programmes de suivi et d'accompagnement des personnes condamnées. Ces expériences ont fait l'objet d'évaluations publiées. S'il est vrai que différentes expériences ont pu également être réalisées en France visant à améliorer la prise en charge des personnes condamnées, elles demeurent cependant parcellaires.

Enfin, le Conseil de l'Europe a adopté, à la suite des règles pénitentiaires européennes, les règles européennes de probation, dont les préconisations doivent être prises en compte et adaptées en France.

Madame Nicole MAESTRACCI
Première présidente
près la cour d'appel de Rouen
36 rue aux Juifs
76037 Rouen

Afin de permettre d'aborder ces questions en toute sérénité et de favoriser un dialogue constructif avec toutes les composantes de la société pour éclairer utilement et durablement les politiques publiques à venir, j'ai pris l'initiative d'organiser une conférence de consensus sur l'efficacité des réponses pénales afin de mieux prévenir la récidive.

Le choix de la conférence de consensus, méthode novatrice dans le champ de la justice pénale, vise à faire adopter par des représentants de la société civile, réunis dans un jury de consensus, des recommandations fondées sur les connaissances acquises auprès des intervenants (chercheurs, professionnels, associations...) concernés par la prévention de la récidive. Ces recommandations seront présentées au gouvernement et au parlement qui définiront les mesures à adopter.

Le thème traité sera celui de la prévention de la récidive des personnes majeures, sans exclure cependant la question des parcours de délinquance et de l'articulation entre les prises en charge judiciaires des personnes mineures puis majeures. Le terme récidive est employé dans son acceptation commune et non juridique.

La conférence de consensus a pour objectifs :

- d'établir un état des lieux des connaissances en matière de prévention de la récidive tant en France qu'à l'étranger et d'effectuer un recensement des expériences et pratiques professionnelles positives,
- de rechercher, à partir de ces éléments de connaissance, les organisations, les méthodes et les pratiques professionnelles susceptibles de faire évoluer la situation en France,
- d'objectiver les termes du débat sur la prévention de la récidive, de rechercher les moyens de les mettre à disposition du grand public, au-delà des seuls spécialistes, et de proposer les termes d'un consensus constructif sur les mesures à mettre en œuvre.

J'ai décidé de confier la préparation de la conférence de consensus à un comité d'organisation que vous avez bien voulu présider.

Comme pour chacun des membres du comité, mon choix s'est porté sur vous à titre personnel, en raison de vos qualités propres, de vos travaux antérieurs et de votre engagement professionnel et associatif.

La liberté d'esprit de chacun est le gage de la réussite de la conférence de consensus et le comité d'organisation conduira ses travaux en toute indépendance. Il réunira des élus, des représentants français et étrangers issus des milieux universitaires et de la recherche, des praticiens de terrain des services judiciaires et pénitentiaires, ainsi que des représentants d'institutions ou d'associations particulièrement impliquées dans le champ de la prévention de la récidive.

Chargé de choisir les experts comme les membres du jury de consensus, le comité déterminera les questions qui seront posées aux experts, ainsi que celles auxquelles il reviendra aux membres du jury de répondre.

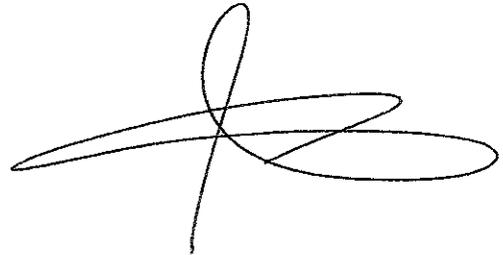
Afin de préserver également l'indépendance qui, dans la phase finale de la conférence de consensus, doit présider aux travaux et délibérations du jury de consensus, je vous invite à veiller, durant vos travaux, à garder confidentielle l'identité des personnes choisies pour constituer le jury.

Les travaux de la conférence de consensus s'ouvriront par l'installation du comité d'organisation le 18 septembre 2012 et s'achèveront avec la présentation qui me sera faite de ses recommandations, à l'issue de la conférence de consensus elle-même.

Je vous remercie tout particulièrement d'avoir accepté de conduire les travaux du comité d'organisation et de mener la conférence de consensus à son terme, s'agissant d'un enjeu qui concerne tant de nos concitoyens.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de participer, le 18 septembre 2012, au ministère de la justice, à la séance publique au cours de laquelle je procéderai à l'installation officielle du comité d'organisation que vous êtes appelée à présider.

Je vous prie de croire, Madame la Première Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, characteristic of Christiane Taubira's signature.

Christiane TAUBIRA



Comité d'organisation

Présidente

Nicole MAESTRACCI
Première Présidente de la cour d'appel de Rouen

Secrétaires généraux du comité d'organisation

Maud MOREL-COUJARD Inspectrice des services judiciaires,
Eric MORINIERE, Chef de bureau à la Direction de l'administration pénitentiaire

Elus des collectivités territoriales (par ordre alphabétique)

Xavier LEMOINE (UMP)
Maire de Montfermeil, président de la communauté d'agglomération de Clichy-sous-Bois- Montfermeil, Vice-Président du Conseil national des villes

Roger VICOT (PS), Maire de Lomme, Conseiller du Maire de Lille pour les questions de sécurité, Vice-président du Conseil général du Nord

Chercheurs et universitaires (par ordre alphabétique)

Aline BAUWENS
Professeure à l'université libre de Belgique - Département de criminologie

Jean DANET
Avocat honoraire, enseignant chercheur en droit pénal et sciences criminelles à l'université de Nantes

Sarah DINDO
Chargée d'études sur les alternatives à la prison et responsable associative

Manon JENDLY
Docteure en droit à l'université de Neuchâtel, Suisse, Maître d'enseignement à l'institut de criminologie et de droit pénal des sciences criminelles de l'université de Lausanne

Denis LAFORTUNE
Docteur ès psychologie, professeur à l'université de Montréal, chercheur au centre international de criminologie comparée

Associations (par ordre alphabétique)

Nadège BEZARD
Juriste à l'association d'aide aux victimes LE MARS, Reims

Jean CELIER
Président de l'association L'ÎLOT, chargée de l'accueil et de la formation des sortants de prison

Eric PLIEZ
Directeur général de l'association AURORE, centre d'hébergement, de soins et d'insertion professionnelle

Comité d'organisation

Professionnels (par ordre alphabétique)

Jean-Claude BOUVIER
Vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Créteil

Myriam de CROUY CHANEL
Vice-présidente au tribunal de grande instance de Pontoise

Valérie DECROIX
Directrice interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg

Frédéric JEZEQUEL
Surveillant pénitentiaire en Ille-et-Vilaine

Marie-Suzanne LE QUEAU
Directrice des affaires criminelles et des grâces, anciennement procureure de la République d'Evry

Blaise LECHEVALIER
Commissaire de police à Vincennes

Elliott LOUAN
Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP du Maine et Loire

Patrick MADIGOU
Directeur du SPIP de Paris, anciennement président de la conférence européenne de probation

Christian MARTIN
Conseiller maître à la Cour des comptes

Eric SENNA
Conseiller à la cour d'appel de Montpellier, maître de conférence associé à l'Université de Montpellier

Jean-Louis SENON
Psychiatre, professeur des universités, praticien hospitalier à la faculté de médecine de l'université de Poitiers

Nicole Maestracci

Première présidente de la cour d'appel de Rouen

Parcours professionnel

- Première présidente de la cour d'appel de Rouen depuis septembre 2011.
- Présidente de chambre à la cour d'appel de Paris (mai 2010).
- Présidente du tribunal de grande instance de Melun de 2003 à 2010.
- Présidente de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie (MILDT) de 1998 à 2002.
- Conseillère à la Cour d'Appel de Paris dans une chambre spécialisée en droit commercial. Chargée en outre dans le ressort de la Cour de l'application des peines et de la mise en place des emplois jeunes, de 1996 à 1998.
- Vice-présidente chargée de l'application des peines au tribunal de grande instance de Bobigny de 1992 à 1996.
- Secrétaire du Conseil de la Recherche, chargée par le Garde des Sceaux, le ministre de la Recherche et le CNRS, d'une mission de réorganisation de la recherche au Ministère de la Justice, de 1991 à 1992.
- Conseillère technique au Cabinet du Garde des Sceaux, chargée notamment de la Protection judiciaire de la jeunesse, du développement des peines alternatives à l'incarcération, de la politique de la ville, de la lutte contre la drogue, du droit des étrangers, du droit de la santé de 1988 à 1990.
- Conseillère technique auprès du Délégué Interministériel à la Sécurité Routière (Ministère de l'Équipement) de 1987 à 1988.
- Magistrat à l'administration centrale du Ministère de la Justice. Chef du bureau de la participation communautaire à la Direction de l'Administration Pénitentiaire (mise en œuvre des peines de substitution et notamment du Travail d'Intérêt Général, Prévention de la délinquance et de la toxicomanie, Politique de la ville, Relations avec les collectivités territoriales et le secteur associatif) de 1984 à 1987.
- Juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Paris de 1983 à 1984.
- Juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Melun de 1979 à 1983.
- École Nationale de la Magistrature à Bordeaux de 1977 à 1979.
- Avocate au barreau de Paris de 1974 à 1977.

Activités associatives

- Présidente de l'APCARS (association réalisant les enquêtes de personnalité pour les tribunaux de Paris, Bobigny et Créteil) de 1996 à 1998.
- Présidente de la FNARS (Fédération Nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) de juin 1994 à juin 2012.

Publications

- « *Le non-recours aux droits : un enjeu qui oblige les acteurs à changer leurs pratiques* ». Revue de droit sanitaire et social, juillet 2012.
- « *Santé publique et tabac : entretien* ». La lettre du collègue de France, février 2010.
- « *L'évolution des politiques publiques de lutte contre la drogue : des aveuglements aux prises de conscience* ». Archives de politique criminelle n°31, octobre 2009.
- Préface de « *Prison et récidive* » par Annie Kensey. Armand Colin, 2007.
- Propositions pour une réorganisation de la recherche in « *Quelles perspectives pour la recherche juridique ?* » PUF, 2007.
- « *Alcool, violence et justice: des liaisons dangereuses et encore mal évaluées* ». Revue alcoologie et addictologie, décembre 2006.
- Le malaise du travail social in « *La France Invisible* », La découverte, 2006.
- « *La prise en charge des psychopathes* ». Rapport du jury de l'audition publique. Haute Autorité de Santé, 2005.
- « *Les Drogues* », PUF Que sais je ?, 2005.
- « *Les mécomptes de la drogue* », Revue Projet, septembre 2004.
- « *Drogue et toxicomanie : quelle politique ?* » Revue Esprit, 2001.
- Intervention in Claude Olievenstein. « *Toxicomanie et devenir de l'humanité* », Odile Jacob 2001.
- « *La drogue et le cerveau : tout savoir sur les effets réels* », Science et vie, 2001.
- « *Drogues de synthèse, un nouveau défi social* ». Dossier « culture en mouvement », 2000.
- « *Une nouvelle approche des conduites addictives* », Revue d'épidémiologie et de santé publique, 1999.
- « *Drogues et prévention des dépendances : une nouvelle approche* », Actualité et dossier en santé publique, 1999.
- « *Obligations de soins et injonctions thérapeutiques : évaluation d'une pratique paradoxale* », in Drogues et interdit : l'esprit des lois, 1995.



Aline Bauwens

Professeure à l'Université libre de Belgique – Département de criminologie

Parcours professionnel

- Aline Bauwens a obtenu un Master en Criminologie (Vrije Universiteit Brussel, 1995), puis un master en Criminologie Psychologique (Glasgow University, 2006).
- Elle est titulaire d'un doctorat en Criminologie obtenu en juillet 2011 à la Vrije Universiteit Brussel. Dans son doctorat, intitulé *The transformation of offender rehabilitation ? [La transformation de la réinsertion des justiciables dans la société?]*, elle réalise une étude comparative entre la Belgique et l'Angleterre / le Pays de Galles.
- Aline Bauwens est aujourd'hui professeure à mi-temps à l'École de Criminologie de l'Université de Bruxelles (Vrije Universiteit Brussel) où elle enseigne « Nouvelles questions en criminologie-pénologie ».
- Elle travaille également à mi-temps comme chercheuse sur le projet interdisciplinaire « Les droits humains dans les situations de dépendance (extrême) », dirigé par le professeur Sonja Snacken.



Nadège Bézard

Juriste au sein de l'association d'aide aux victimes LE MARS, à Reims

Parcours professionnel

- Nadège Bézard est diplômée en droit pénal, droit des affaires et sciences criminelles.
- Elle travaille en tant que juriste pour le service d'aide aux victimes de Reims depuis 1995, association multi-services au sein de laquelle elle a également participé à la création d'un service de placements extérieurs pour les détenus.
- Elle a été vice-présidente de l'INAVEM de 1996 à 2005.

Activités de conseil et d'experte

- Au sein de l'INAVEM, elle a participé à des groupes de travail sur la gestion des catastrophes collectives; le traitement des délinquants irresponsables pénalement; la mise en œuvre de l'information des victimes quant à l'exécution de la peine.
- Elle a également représenté la France au forum européen de l'aide aux victimes (European Victim Support) de 2001 à 2005 et participé, en qualité d'expert pour le droit des victimes et des témoins (membre de la délégation pour la Slovaquie), au programme PHARE initié par la commission européenne au bénéfice des pays accédants.
- De 1999 à 2003, elle a siégé à la juridiction nationale de libération conditionnelle près la Cour de Cassation.
- Formée aux rencontres détenus-victimes, elle s'est beaucoup intéressée à la notion de peine, d'aménagement de peine, de récidive et de justice restaurative.



Jean-Claude Bouvier

Vice-président chargé de l'application des peines au TGI de Créteil

Parcours professionnel

- Magistrat depuis 20 ans, il est affecté pour son premier poste à la fonction de juge de l'application des peines en septembre 1992.
- Depuis septembre 2005, il exerce la fonction de vice-président chargé de l'application des peines au tribunal de grande instance de Créteil. Il a donc connu les différentes étapes ayant conduit à la juridictionnalisation de l'application des peines et a pu mesurer sur le terrain les évolutions importantes qui ont abouti à l'adoption de la première loi pénitentiaire en novembre 2009.
- Plus spécifiquement, il est en charge du suivi des condamnés incarcérés, intervenant à la maison d'arrêt de Fresnes et à l'hôpital de Fresnes.
- Dans le cadre de l'organisation du service de l'application des peines du TGI de Créteil et dans la perspective du processus de labellisation du quartier entrant de la maison d'arrêt de Fresnes (en conformité avec les normes des règles pénitentiaires européennes), il a participé à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de permanence et d'intervention des magistrats de l'application des peines au sein même du quartier entrant.

Activités de chercheur et formateur

- Il s'est de longue date intéressé aux questions touchant au monde carcéral : il a notamment été co-rédacteur de la première édition du Guide du prisonnier en 1996 et a récemment participé à l'élaboration du dernier rapport sur les conditions de détention en France (Observatoire International des Prisons, 2011).
- Au-delà, il intervient depuis plusieurs années dans les formations organisées par l'Ecole Nationale de la Magistrature sur la problématique de la dangerosité : dans la continuité de cette participation, il est actuellement en charge de l'organisation de la prochaine session prévue sur ce thème, en septembre 2012.
- Il a déjà participé à une conférence de consensus - en tant que membre du jury -, tenue en décembre 2007 sur la prise en charge des sans-abris.



Jean Célier

Président de l'association L'îlot

Parcours professionnel et associatif

- Président de l'association L'îlot depuis 2006, administrateur depuis 2004. Association d'accueil et de formation d'anciens détenus. L'îlot agit en Picardie et en région parisienne, en partenariat avec de nombreux organismes dont les Services pénitentiaires d'insertion et de probation. L'association poursuit un objectif de réinsertion de personnes sortant de prison ou en aménagement de peine. Une coopération avec l'Institut Montaigne est établie pour favoriser l'accueil des anciens détenus dans les entreprises.
- Secrétaire général du Collège des Bernardins.
- Il a été Secrétaire général du Secours Catholique-Caritas France et de l'association Drogue et Jeunesse.

Spécialiste des ressources humaines et autres activités

- Jean Célier a également été officier de marine avant de se partager entre le management en entreprise et le conseil en organisation industrielle et en ressources humaines.
- Spécialisé dans les ressources humaines, la maîtrise des risques et la prise en compte du facteur humain dans les industries à haute technologie, il est co-auteur de La fiabilité humaine dans l'entreprise.
- Il a enseigné à l'ENSAM (Arts et Métiers) et à l'ENSTA.



Jean Danet

Professeur à l'Université de Nantes

Parcours professionnel

- Jean Danet a poursuivi des études de droit à Nantes, Rennes et Paris 1. Inscrit au barreau de Nantes en 1978, il a exercé la profession d'avocat jusqu'en 2000, spécialisé en droit pénal et droit économique.
- Outre des fonctions ordinales, il a présidé le Syndicat des avocats de France (1999-2000).

Activités de chercheur et d'enseignant

- Docteur d'Etat en Droit en 1982 (président de jury Jean Carbonnier), il devient maître de conférences à l'université de Nantes en 1995.
- Avocat honoraire depuis 2000, il a choisi de se consacrer à la recherche et à l'enseignement. Il enseigne à l'Université de Nantes, exclusivement les disciplines du droit pénal et des sciences criminelles. Il est l'auteur de nombreux articles et de plusieurs ouvrages, dont notamment « Défendre », Dalloz 2^{éd.} 2004, préface de L. Cadet ; « La composition pénale, une première évaluation » avec S. Grunvald, L'harmattan, 2005 ; « Justice pénale, le tournant », Folio, 2006 ; « La justice pénale entre rituel et management », PUR, 2010.
- Il est l'auteur d'un film pédagogique, « Des deux côtés de la barre ».
- Il tient avec A. Giudicelli la chronique de procédure pénale à la Revue de science criminelle et participe à divers comités de rédaction (notamment Revue AJ pénal, Archives de politique criminelle, Les cahiers de la Justice).
- Il dirige actuellement une recherche pluridisciplinaire (financement ANR) « Une évaluation de l'administration de la justice pénale : les nouveaux traitements des délits ».



Myriam de Crouy-Chanel

Vice-présidente au TGI de Pontoise

Parcours professionnel

- Titulaire d'un DEA de droit privé, auteure d'un mémoire portant sur «l'individualisation de la peine et le principe d'égalité» sous la direction de Madame Delmas-Marty.
- Myriam de Crouy-Chanel a occupé son premier poste de magistrat de 1997 à 2002, en tant que juge de l'application des peines au TGI d'Amiens.
- De 2002 à 2006, elle a rempli les fonctions de substitut du procureur au TGI d'Amiens.
- Substitut général près la Cour d'appel d'Amiens de 2006 à 2009, en charge de l'exécution des peines et des questions pénitentiaires, elle a réalisé une étude statistique avec Monsieur Pierre Tournier, chercheur au CNRS, sur les aménagements de peine dans le ressort de la Cour.
- Depuis septembre 2010, elle est vice-présidente au TGI de Pontoise, chargée des fonctions de juge des libertés et de la détention et, depuis septembre 2011, des fonctions de juge aux affaires familiales.

Activités et spécialisation sur la question de la peine

- Elle a toujours suivi les questions autour de la peine, problématique essentielle dans la prévention de la récidive. Outre le mémoire de DEA et l'étude statistique cités plus haut, elle a fait un stage au Québec dont une des thématiques observées était le placement sous surveillance électronique.
- Elle a été à deux reprises administrateur d'associations proposant des suivis de condamnés en milieu ouvert (A.P.R.E.S à Amiens et ESPERER 95 à Pontoise), a piloté des journées santé-justice lorsque qu'elle était en poste au parquet général de la cour d'appel d'Amiens et s'est tenue informée des travaux sur le sujet.



Valérie Decroix

Directrice interrégionale de l'administration pénitentiaire

Parcours professionnel

- Elève sous-directrice à l'École nationale d'administration pénitentiaire de Sainte-Geneviève-des-Bois en 1986, elle devient sous-directrice de la maison centrale de Poissy en 1987.
- Mise à disposition d'avril 1992 à avril 1993, elle effectue un stage à la direction des services correctionnels du Québec.
- Elle est ensuite affectée en tant que chef d'établissement à la maison d'arrêt d'Épinal en 1995 puis devient chef d'établissement de la maison centrale d'Ensisheim en 1999. En 2005, c'est à la maison d'arrêt de Paris-la-Santé qu'elle occupe les fonctions de chef d'établissement.
- Elle devient directrice de l'École nationale d'administration pénitentiaire en 2007.
- En 2010, elle rejoint la maison d'arrêt de Fresnes en qualité de chef d'établissement, avant d'être affectée en mars 2012 à la DISP de Strasbourg en tant que Directrice interrégionale des services pénitentiaires.

Travaux et activités spécifiques

- Lors de son séjour au Québec, Valérie Decroix a travaillé avec les services de détention et de probation sur la question de l'intégration des communautés culturelles avec la production d'un rapport à l'intention du ministre de la sécurité publique, autorité de tutelle.
- Elle participe aux travaux du conseil de l'Europe sur la prise en charge des détenus condamnés à de longues peines (2000-2001).
- Elle a pris part au rapport sur la sécurité pénitentiaire (2003).
- Ses compétences et connaissances ont également été sollicitées pour le rapport sur la prise en charge des détenus dangereux (commission Burgelin 2004).
- Ainsi que pour le rapport sur les psychopathies avec la Haute Autorité de Santé (2006).
- Plusieurs colloques ont été portés par l'École nationale d'administration pénitentiaire sous sa direction, notamment sur le thème de la dangerosité (janvier 2008).



Sarah Dindo

Responsable associative, chargée d'études sur les alternatives à la prison

Parcours professionnel

- Sarah Dindo a travaillé comme responsable des publications de l'Observatoire international des prisons-section française, ainsi qu'au sein d'autres structures associatives.
- Chargée de mission à l'administration centrale de la direction de l'administration pénitentiaire et rédactrice d'une étude sur le sursis avec mise à l'épreuve.

Etudes et publications

- Elle est l'auteure de deux études sur les mesures pénales exécutées en milieu ouvert et les pratiques des personnels d'insertion et de probation.
- «Sanctionner dans le respect des droits de l'homme - les alternatives à la détention» (Documentation française, 2007), réalisé pour la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH).
- «Sursis avec mise à l'épreuve. Une analyse des pratiques de probation» (2011), étude réalisée pour la Direction de l'administration pénitentiaire.



Manon Jendly

Professeure à l'Université de Lausanne

Parcours professionnel

- Docteure en droit de l'Université de Neuchâtel, Suisse, depuis 2005.
- Elle a travaillé comme collaboratrice scientifique à l'Institut suisse de police de 2002 à 2004 avant d'effectuer un stage post-doctoral en criminologie, au sein du Centre international de criminologie comparée (CICC) de l'Université de Montréal, de 2005 à 2007.
- Elle a ensuite intégré comme analyste et responsable de projets le Centre international pour la prévention de la criminalité sis à Montréal, où elle a exercé de 2007 à 2009.

Activités d'enseignante et de chercheuse

- Engagée en qualité de Maître d'enseignement et de recherche à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, elle y enseigne depuis 2009 la politique criminelle, la prévention de la criminalité, les pratiques criminologiques et les méthodes qualitatives.
- Ses intérêts de recherche portent sur les politiques et pratiques de prévention, les pratiques d'intervention en milieu de contrainte, les sorties de délinquance et l'analyse des discours entourant la déviance (criminalisée) des jeunes.



Frédéric Jezequel

Surveillant principal pénitentiaire à Rennes

Parcours professionnel

- Il a suivi à partir de février 1994 la formation initiale de surveillant, à l'école de l'Administration Pénitentiaire. En août de la même année, il est affecté à la Maison d'Arrêt des hommes de Fleury-Mérogis.
- En 2000, il est affecté au centre de détention de Nantes, avant d'être, en 2008, nommé surveillant en charge des placements sous surveillance électronique à la Maison d'Arrêt de Nantes
- En 2011, il est affecté au Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation d'Ille-et-Vilaine en qualité de surveillant chargé des placements sous surveillance électronique.

Activités spécialisées dans la surveillance électronique

- Il a reçu une formation initiale et de perfectionnement à la DISP de Rennes, portant sur l'installation des dispositifs de placement de surveillance électronique fixes et mobiles PSE et PSEM.
- Il a pris part au groupe de travail sur la mise en place de la surveillance électronique fin de peine SEFIP au SPIP 44.
- Il a pris part au groupe de travail sur la mise en place du segment 1 au SPIP 35.
- Il a effectué et effectuée de nombreuses présentations du matériel de surveillance électronique (JAP, magistrats étrangers, CPIP, partenaires du SPIP en lien avec la surveillance électronique).



Denis Lafortune

Professeur à l'Université de Montréal

Parcours professionnel

- Denis Lafortune, titulaire d'un doctorat en psychologie, est professeur à l'Université de Montréal.
- Il est aussi chercheur au Centre international de criminologie comparée et au Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.
- Il a tout d'abord exercé pendant 10 ans à titre de psychologue clinicien auprès d'adolescents et d'adultes présentant des troubles sévères de santé mentale.
- Ensuite, il s'est joint au corps professoral de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Activités de recherche et domaines d'expertise

- Au fil des ans, ses travaux de recherche ont porté notamment sur l'usage des médicaments psychotropes auprès des jeunes placés en centres éducatifs et des adultes détenus, l'expérience des familles confrontées à l'incarcération du père, la prise en charge des adultes incarcérés et souffrant de problèmes de santé mentale dans le système correctionnel, ainsi que sur la transformation des pratiques qu'a entraînée la mise en application, en 2003, d'une nouvelle loi pénale pour les adolescents.
- Le professeur Lafortune a édité ou contribué à nombre d'ouvrages collectifs, en plus d'avoir publié plusieurs articles dans des revues savantes d'envergure nationale ou internationale.
- Il est le concepteur et l'auteur du programme Parcours qui, depuis 2007, est soutenu par le ministère de la Sécurité publique et proposé aux personnes détenues dans toutes les prisons québécoises.
- Enfin, il copréside depuis 2003 les travaux entourant au Québec l'intégration des criminologues au système professionnel.



Marie-Suzanne Le Quéau

Directrice des affaires criminelles et des grâces

Parcours professionnel

- Marie-Suzanne Le Quéau, diplômée d'études appliquées en droit privé, est, depuis le 19 juillet 2012, directrice des affaires criminelles et des grâces.
- D'avril 2010 à l'été 2012, elle a occupé les fonctions de procureure de la République près le tribunal de grande instance d'Évry. Elle a exercé ces mêmes fonctions au tribunal de grande instance d'Évreux d'avril 2007 à avril 2010.
- Dès mars 2004, elle a rempli les fonctions d'inspectrice des services judiciaires.
- Auparavant (1999), elle a occupé le poste de procureure de la République près le tribunal de grande instance d'Auxerre.
- De 1992 à 1996, elle a été procureure de la République près le tribunal de grande instance de Bernay avant de devenir, de 1996 à 1999, procureure de la République adjointe près le tribunal de grande instance de Pontoise.
- A partir de juillet 1988, elle a poursuivi sa carrière en tant que substitue à l'administration centrale du Ministère de la Justice.
- Après avoir été auditrice de justice, elle est devenue en 1984 juge d'instruction au tribunal de grande instance de Limoges, puis trois ans plus tard juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nantes.



Blaise Lechevalier

Commissaire de police à Vincennes

Parcours professionnel

- Depuis 2010, après avoir suivi la formation des chefs de police européens au Collège européen de police (CEPOL) de Vienne, il est en poste à la Préfecture de police de Paris en tant que chef de circonscription de Vincennes.
- De 2007 à 2010 il a occupé la fonction de chef de circonscription à la Sécurité publique de Massy
- De 2005 à 2007, il a rempli les fonctions de Commissaire central adjoint au sein de la Sécurité publique d'Élancourt.
- De 2003 à 2004, il a été élève-commissaire à l'École nationale supérieure de la police de Lyon. Les deux années suivantes, il a rejoint la Préfecture de police Paris en tant que commissaire-stagiaire.
- Blaise Lechevalier est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux (1995) et titulaire d'un Master « Droit et politiques de sécurité » de l'Université Jean Moulin de Lyon en 2004.

Domaines d'activité policière particuliers

- Il a dirigé plusieurs commissariats en banlieue parisienne. Il était en charge de l'accueil des victimes, des enquêtes de proximité et de la lutte contre la petite et moyenne délinquance.
- Il a notamment travaillé dans les secteurs où se concentrent les auteurs d'infractions multi-réitérants et a organisé l'action policière locale face aux violences urbaines et aux trafics de drogue.



Xavier Lemoine

Vice-président du Conseil national des villes, maire de Montfermeil

Parcours professionnel

- Maire de Montfermeil depuis 2002, réélu en 2008.
- Président de la Communauté d'Agglomération Clichy-sous-Bois / Montfermeil.
- Président du Conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Intercommunal Le Raincy / Montfermeil (650 lits).
- Vice-président du Conseil National des Villes (CNV).
- Mars 2001 à juin 2002 : adjoint au Maire en charge du personnel et de la politique de la ville.
- Avril 2001 à juin 2002 : chef de Cabinet auprès du Maire de Colombes.
Dans le cadre d'une reprise de ville, mise en place du travail des nouveaux élus municipaux, réorientation et suivi des dossiers stratégiques.
- Mai 1989 à mars 2001 : directeur de Cabinet auprès du Maire de Montfermeil.
- Juin 1995 à avril 1997 : assistant Parlementaire auprès de Monsieur Pierre Bernard Député - Maire de Montfermeil (Groupe République et Liberté).
- 1987 à 1989 : directeur de l'Institut de Développement Economique (IDEM - association loi de 1901) de la ville de Montfermeil.

Formation

- DESS en Management Stratégique des Entreprises de l'Institut Contrôle Gestion – Paris (1999).
- Auditeur (130ème Session Régionale - Paris) de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) en 1997.
- ENA : Cycle de perfectionnement à l'attention des assistants parlementaires de 1995 à 1996.
- IRCOM (Institut des Relations Publiques et de la Communication - Angers). Enseignement Supérieur Professionnel aux techniques et management de la communication de 1985 à 1986.



Elliot Louan

Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation du Maine et Loire

Parcours professionnel

- Elliot Louan est titulaire d'un diplôme universitaire de Sciences criminelles de l'Université de Nantes (1999) et d'une maîtrise de langues, littérature et civilisation étrangère (anglais option civilisation américaine) de l'Université d'Angers (2000).
- Il est aussi titulaire d'un certificat d'Analyse de Profil Spécifique du Centre international de Sciences Criminelles et Pénales de Paris (2000).
- De 2001 à 2003, il a suivi la formation de conseiller d'insertion et de probation de l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire à Agen.
- Il a obtenu un diplôme inter-universitaire de Psychiatrie criminelle et médico-légale (Universités de médecine de Poitiers, Tours et Angers) en 2004, puis un Master 2 Professionnel de Droit, mention Carrières judiciaires et Sciences criminelles (spécialité criminologie et victimologie) à l'Université de Poitiers (2009).
- Elliot Louan a rejoint le Service pénitentiaire d'insertion et de probation de la Maison d'arrêt de la Santé – Paris (SPIP 75) en 2003.
- En 2005, il devient conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation au SPIP 49 (Maine-et-Loire).

Travaux de recherche et missions particulières

- Il a animé de janvier à juin 2011 le Programme de prévention de la récidive (PPR) « Auteurs de violences intrafamiliales ».
- Dans le cadre de ses missions au sein du SPIP 75, il a notamment travaillé à la préparation de la sortie des personnes incarcérées, à l'accès des personnes détenues aux dispositifs de droit commun et d'insertion en partenariat avec les intervenants pénitentiaires.
- Il a été le référent SPIP de la Commission Droit d'Urgence – Droit des Etrangers.
- Il a participé au groupe de travail relatif au Diagnostic à Visée Criminologique (DAVC) de la direction interrégionale de Rennes de mai à juillet 2009. Il dispense aujourd'hui des formations « De l'évaluation au DAVC » dans toute la France.



Patrick Madigou

Directeur du SPIP de Paris

Parcours professionnel

- Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Paris depuis 2005.
- Patrick Madigou a auparavant rempli les mêmes fonctions au SPIP du Val-de-Marne de 1999 à 2005. De 1998 à 1999, il avait été le chef de projet « création du S.P.I.P du Val de Marne ».
- Il a été chef de service (1990-1991) puis directeur (1991 à 1998) du Comité de Probation et d'Assistance aux libérés de Créteil.

Activités associatives

- Membre du Conseil d'Administration de l'Association « Joly », Centre d'hébergement et de réinsertion sociale à St-Maur-des-Fossés, 94 spécialisé dans l'hébergement des populations en difficulté.
- Président de l'Organisation Européenne de la Probation (CEP) de sept 2007 à juin 2010.
- Vice-président de l'Organisation Européenne de la Probation (CEP) Sept 2004 à Sept 2007.

Auditions publiques et missions particulières

- Deux missions en Algérie dans le cadre de la réforme de l'Administration Pénitentiaire et création du milieu ouvert. 30 journées sur la société civile et la réinsertion et 25 journées sur un audit des services extérieurs déjà existants. (2010-2012).
- Mission Warsmann (2002-2003) dans le cadre du rapport sur le projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité.
- Cour des Comptes dans le cadre du rapport public « Garde et réinsertion- la gestion des prisons » (2006)
- Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme dans le cadre d'une étude sur les alternatives à la détention (2007).



Christian Martin

Conseiller-maître à la Cour des comptes

Parcours professionnel

- Christian Martin occupe les fonctions de conseiller-maître à la Cour des comptes depuis 2004 à la 4ème chambre, en tant que responsable du secteur « Sécurité publique ».
- Il a été rapporteur général du rapport public de la Cour sur la gestion et l'organisation des forces de sécurité publique (juillet 2011).
- De 1991 à 2004, il a été conseiller référendaire.
- Il a occupé le poste de directeur de cabinet du ministre chargé des Relations avec le Parlement, Porte-parole du gouvernement (1992-1993.)
- Il a été directeur-adjoint de cabinet du ministre de l'Agriculture (1991-1992).
- Il a été auditeur à la Cour des comptes de 1987 à 1991.
- En 1983, il a travaillé comme analyste financier au sein du Crédit chimique, banque d'investissement du groupe Péchiney.
- Il a été enseignant de mathématiques en Algérie de 1980 à 1981 en tant que coopérant au sein de l'Ecole nationale du bâtiment et des travaux publics.
- Christian Martin a été élève de l'Ecole nationale d'administration (1987 - Promotion Fernand Braudel).
- Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (1982).
- Il est ingénieur de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées (1979).

Responsabilités politiques et mandats électifs

- Conseiller régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur de 1998 à 2010, il est aussi vice-président délégué à la Culture, président de la société d'économie mixte de la Région PACA de 1998 à 2004.
- Il a occupé la fonction de maire de Draguignan (Var) de 1995 à 2001.



Eric Pliez

Directeur général de l'association Aurore

Parcours associatif

- Directeur général de l'association Aurore, qui propose hébergement, soins et insertion professionnelle à plus de 10.000 personnes par an. L'association Aurore gère 150 places pour personnes sortant de détention, hommes et femmes, et propose une action d'insertion en milieu carcéral à la maison d'arrêt de Villepinte : les détenus participent à une formation pratique de jardinage et maraîchage.
- Auparavant, cet éducateur spécialisé de formation, titulaire du CAFDES, fut directeur général de l'APRAE (Association pour Recherche d'Alternatives à l'Exclusion), association qu'il a co-fondée.

Autres activités associatives

- Eric Pliez est également membre du Bureau de la Fnars (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale).
- Il est trésorier de Garances, un fonds territorial de Seine-St-Denis pour la création de TPE (très petites entreprises) et d'entreprises insérantes.
- Il est aussi président de l'association Aide au Choix de Vie.



Eric Senna

Conseiller à la cour d'appel de Montpellier, maître de conférence associé à l'Université de Montpellier

Parcours professionnel

- Eric Senna est magistrat depuis 25 ans. Il est actuellement conseiller à la cour d'appel de Montpellier en charge notamment de l'application des peines et co-président de la chambre de l'application des peines depuis sa création en 2006.
- Il est également en charge, par délégation du premier président, du contentieux de l'indemnisation de la détention provisoire non justifiée.
- Il a auparavant exercé les fonctions de juge des enfants, de juge d'instance, de conseiller de cour d'appel et de vice-président chargé de l'application des peines.

Activités de chercheur et d'enseignant

- Auteur de nombreux articles et de commentaires jurisprudentiels publiés à l'Actualité juridique pénale de Dalloz et à la Gazette du Palais, il fait partie de l'équipe de recherches et de politique criminelle de l'Université Montpellier 1.
Ses travaux de recherche portent notamment sur l'activité du contrôle général des lieux de privation de liberté, le droit de la sanction pénale et le droit pénitentiaire.
- Il est en outre maître de conférences associé en droit privé à la Faculté de droit et de sciences politiques de Montpellier où il enseigne, essentiellement en Master II, la procédure pénale, le droit des peines ainsi que la procédure civile. Il assure également des enseignements auprès de l'ISPEC de l'Université Aix-Marseille.
Il intervient également à l'Ecole Nationale de la Magistrature et à l'Ecole des avocats Centre-Sud où il anime des sessions de formation initiale et des sessions de formation continue.



Jean Louis Senon

Psychiatre, professeur des universités, praticien hospitalier

Parcours professionnel

- Titulaire d'un DEA de droit pénal, d'un DEA de Sciences criminelles, d'une Maîtrise de Biologie Humaine
- Professeur de psychiatrie et psychologie médicale à la Faculté de Médecine-Université de Poitiers.
- Chef de Pôle au CHU CHHL de Poitiers : Urgences, Liaison, Psychologie médicale, Secteur Psychiatre des Hôpitaux, ancien médecin chef et créateur du SMPR de Poitiers.
- Habilitation à diriger les recherches (HDR). Enseignant de criminologie clinique à l'UFR de Droit, Médecine et Psychologie, Université de Poitiers.
- Co-directeur du Master de Criminologie à l'UFR de Droit, Psychologie, et Médecine de l'Université de Poitiers.
- Co-directeur du Master de Psychopathologie du passage à l'acte à l'UFR de Psychologie de l'Université de Poitiers.
- Directeur du DIU de psychiatrie criminelle à l'Université de Poitiers, Angers et Tours.
- Directeur de session Psychiatrie et justice pénale à l'ENM.
- Président du collège de Psychiatrie Légale de la Fédération Française de Psychiatrie.
- Vice-président de l'Association Française de Psychiatrie.

Principales missions interministérielles

- Rapport Balier : préparation de la loi de 1998 sur les AVS (auteurs de violences sexuelles).
- Mission Chodorge : préparation de la loi de 1994.
- Mission Villerbu : enseignement de la criminologie.

Conférences de consensus et auditions publiques

- Conférence de consensus Ministère de la Santé, ministère de la Justice, Fédération Française de Psychiatrie : Psychopathologie et traitement actuels des auteurs d'agressions sexuelles, Paris 22 et 23 novembre 2001 (expert).
- Conférence de consensus Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Fédération Française de Psychiatrie : Conséquences des maltraitements sexuelles, Les reconnaître, les soigner, les prévenir, Paris, 6 et 7 novembre 2003 (membre du jury et vice président).
- Conférence de consensus Ministère de la Santé, Fédération Hospitalière de France : Liberté d'aller et de venir dans les établissements sanitaires et médicosociaux et obligation de soins et de sécurité, Paris, décembre 2005 (membre du jury).
- Haute Autorité de Santé Publique, Audition publique, Ministère de la Santé, 15 et 16 décembre 2005, Prise en charge de la psychopathie (Comité d'organisation et expert).
- Conférence de consensus HAS, Ministère de la Santé, Ministère de la Justice, Fédération Française de Psychiatrie : L'Expertise Psychiatrique Pénale, Janvier 2007 (comité d'organisation et Présidence de la commission d'audition HAS).
- Audition Publique Haute Autorité de Santé, Ministère de la Santé, Dangers de la Psychiatrie, 10 décembre 2010 (comité d'organisation et Présidence de la commission d'audition HAS).



Roger Vicot

Maire de Lomme, conseiller du maire de Lille pour les questions de sécurité, vice-président du conseil général du Nord

Parcours professionnel et carrière politique

- Roger Vicot a exercé en tant que journaliste de 1986 à 1989 (Europe Top, Nord Eclair) après avoir obtenu son diplôme d'Etudes Supérieures de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Paris.
- En 1989, il entre au cabinet de Pierre Mauroy (Communauté Urbaine de Lille) où il travaillera durant deux ans.
- De 1991 à 1993, il est directeur de la communication de la ville de Lomme.
- De 1993 à 1995, il devient attaché de presse de Pierre Mauroy (CUDL).
- En 1995, il est directeur de la communication de la ville de Lille, fonction qu'il occupe jusqu'en 2000.
- Depuis 2001, il est adjoint au maire de Lille délégué à la sécurité et la prévention de la délinquance, et Premier adjoint au maire de Lomme (commune associée à Lille).
- Depuis 2008, il est aussi vice-président du Conseil général du Nord, délégué à la solidarité et à la lutte contre les exclusions.
- Le 16 septembre, il est élu maire de Lomme et nommé conseiller spécial de Martine Aubry pour les questions de sécurité. Il continue également de siéger au conseil municipal de Lille.

Publications

- «*Poing à la ligne, La Voix du Nord 1941-1944*» (L'Harmattan 1993).
- «*La Nation républicaine pour l'Europe des citoyens*» (avec Yves Durand, L'Harmattan 1998).
- «*Une sécurité républicaine contre la République sécuritaire*» (L'Harmattan 2006).



Un aperçu de quelques études françaises et étrangères

- James Bonta, D.A Andrews & J.S Wormith (2006) "The recent past and near future of risk/or need assessment" (Crime and Delinquency);
- James Bonta, D.A Andrews "Modèle d'évaluation et de réadaptation des délinquants fondé sur les principes du risque, des besoins et de la réceptivité », ministère de la Sécurité publique Canada (2007) ;
- D.A Andrews « Principes des programmes correctionnels efficaces » Service correctionnel du Canada (2000) ;
- T. Ward and M. Brown (2004) « The good lives models and conceptual issues in offender rehabilitation » ;
- Lebel T.P., Burnett R., Maruna S., Bushway S. (2008) "The Chicken en Egg' of subjective and social factors in desistance from crime" European Journal of Criminology;
- Maruna S. (2001) "Making Good.How Ex-Convicts Reform and Rebuilt their Lives" American Psychological Association;
- Mc Neill F. (2009) « What works et what's just », EJprob, n°1;
- Robinson G. and Mc Neill F.(2008) "Exploring the dynamics of compliance with community penalties" Theoretical Criminology;
- Robinson G. and Mc Neill F. (2010) "The dynamics of compliance with offender supervision" in Mc Neill F.,
- Raynor P. and Trotter C. "Offender supervision. New directions in theory, research and practice » Cullompton, Willan Publishing ;
- F. Mac Neill "La désistance: What Works et les peines de milieu ouvert en Ecosse" dossier sur « la désistance, la face criminologique de la réinsertion » coordonné par Martine Herzog-Evans AJ Pénal (septembre 2010) ;
- Martine Herzog-Evans "Intérêts et Difficultés d'une approche désistante en France" EJprob ;
- Pierre V. Tournier, «Peines d'emprisonnement ou peines alternatives : quelle récidive ? », Actualité juridique. Pénal, Les Editions Dalloz, 2005, n°9, 315-317 ;
- Kensey A., Lombard F., Tournier P.V., « Sanctions alternatives à l'emprisonnement et récidive». Paris, Ministère de la Justice, direction de l'administration pénitentiaire, Coll. Travaux & Documents, n°70, 2006 ;
- Sarah Dindo « Le sursis avec mise à l'épreuve : la peine méconnue, une analyse des pratiques de probation en France » Etude réalisée pour la DAP mai 2011.